

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	8

L'an deux mil vingt cinq
et le dix décembre
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger Levraud

ID : 073-217300821-20251210-DEL2025_24-DE

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BATTIN Marie-Christine, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BONI Émilie, PETIT Gilles, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas.

Absents : /

a été nommé secrétaire : DUVAL Olivier

Date de la convocation
03 décembre 2025

Objet de la Délibération
Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) – Approbation des modification statutaires

Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) – Approbation des modification statutaires

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités.

Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal sont invités à :

- Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (vote : pour = 8, abstention = 0, contre = 0) :
 - approuve la modification des statuts du SDES présentés ci-dessus.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel



Le secrétaire de séance,
DUVAL Olivier

